



IMMEUBLES DÉTENUS EN FRANCE

TAXE ANNUELLE DE 3 %
(ARTICLE 990 D DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS)

Année

Déclaration à souscrire en double exemplaire auprès du service des impôts des entreprises compétent, tant par les redevables de la taxe que par certaines entités juridiques exonérées (voir notice explicative).

Dénomination de l'entité juridique Adresse du siège social (pays, ville, voie, n° d'immeuble)	N° SIRET du principal établissement
	ADRESSE DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT EXPLOITÉ EN FRANCE :

POUR LES SOCIÉTÉS SITUÉES HORS DE FRANCE :

IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT HABILITÉ À RECEVOIR LES COMMUNICATIONS (CGI, art. 223 quinquies A) :

.....

ADRESSE : TÉL. :

BIENS DÉTENUS PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE ENTITÉ JURIDIQUE INTERPOSÉE :

DÉNOMINATION DE L'ENTITÉ JURIDIQUE INTERPOSÉE :

ADRESSE DU SIÈGE : PAYS : VILLE :

VOIE : N° D'IMMEUBLE :

I - DÉSIGNATION ET VALEUR DES BIENS – DÉSIGNATION DES ACTIONNAIRES, ASSOCIÉS OU AUTRES MEMBRES DES ENTITÉS JURIDIQUES TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT EXONÉRÉES.

<i>Cadre à remplir dans tous les cas</i>				<i>Cadre réservé aux entités juridiques exonérées en application des d) et e) du 3° de l'article 990 E du CGI ⁽¹⁾</i>	
N° d'article	Situation des immeubles	Nature et consistance	Valeur vénale au 1 ^{er} janvier de l'année	Composition du capital	
				b : nombre total de parts, actions ou autres droits :	
				Identité et adresse de chaque actionnaire, associé ou autre membre détenant plus de 1% du capital	Nombre de parts ou actions (ou autres droits) détenues par chaque actionnaire, associé ou autre membre
1	2	3	4	5	6
À reporter....					

(1) Voir notice explicative

